

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 78-0593/PR/MI a été prescrite la démolition partielle d'un immeuble sis à Djibouti, boulevard DeGaulle (près du Palace Hotel), présentant un danger pour la sécurité publique.

n° 78-0593/PR/MI a

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
29 mai 1978

Numéro JO
n° 11 du 12/06/1978

Date du numéro
12 juin 1978

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- L'immeuble sis à Djibouti, boulevard DeGaulle, près du Palace Hotel, titre foncier n° 1019, appartenant à M. Omar Kamil Warsama, dont l'état de délabrement et de vétusté risque par effondrement de compromettre la sécurité publique, devra être démolie pour la partie premier étage de l'immeuble, côté sud, y compris la dall des escaliers, servant de palier.